

## **1P2Z**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €  
27 IMPASSE YLANG YLANG , LOTISSEMENT LE GRAND POURPIER – 97460 SAINT-PAUL  
RCS SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION 992 965 194  
(ci-après la "Société")

---

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 10 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
le 10 avril,

Monsieur Angelo RAPAZZINI, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 1P2Z et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

### **A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **Décision n°1**

#### **Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts**

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification de l'objet social de la société comme suit :

##### **Extension de l'objet social de la société**

**L'objet social actuel**, tel que mentionné à l'article 2 des statuts, est :

*"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*

*La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et la fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés ;*

*La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*

*La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*

*Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension."*

**Il est remplacé par l'objet social suivant :**

*"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*

*La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et la fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés ;*

*La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*

*La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*

*L'apport d'affaires, l'intermédiation commerciale et le courtage, consistant à mettre en relation des clients potentiels avec des tiers en vue de la conclusion de toutes opérations, ainsi que la négociation et le suivi de ces opérations pour le compte de tiers ;*

*La réalisation de toutes prestations de services, de conseil et d'assistance auprès de toute personne physique ou morale ;*

*Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension."*

Cette résolution emporte modification de l'article 2 des statuts, lequel est modifié en conséquence et adopte la rédaction ci-dessus.

---

## **Décision n°2**

### **Pouvoirs**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

---

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à SAINT-PAUL, le 10 avril 2026

**Signature de l'Associé Unique :**

---

Monsieur Angelo RAPAZZINI